

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Demande de subvention
au Conseil
Départemental pour la
sécurisation des
collections de la
Médiathèque Maurice
Adevah-Poeuf via
l'installation d'un
dispositif RFID

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

1.1. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA SÉCURISATION DES COLLECTIONS DE LA MÉDIATHÈQUE MAURICE ADEVAH-POEUF VIA L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF « RADIO FREQUENCY IDENTIFICATION » (RFID)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1;
- Vu la délibération du Conseil Départemental du 13 décembre 2016 ;
- **Considérant** la recrudescence des sorties non autorisées ou des vols des collections ;
- **Considérant** la nécessité de mieux détecter les sorties non autorisées des collections ;
- **Considérant** la nécessité de lutter contre le vol des collections ;
- **Considérant** la nécessité de réduire la perte des collections ;
- **Considérant** l'efficacité éprouvée du dispositif « Radio Frequency Identification » (RFIP) ;
- **Considérant** l'appartenance de la Médiathèque Maurice Adevah-Poeuf à un réseau intercommunal de lecture publique ;
- **Considérant** l'existence d'une aide à l'acquisition de matériel informatique et numérique, proposée par le Conseil Départemental ;
- **Considérant** que le taux d'intervention du Conseil Départemental est fixé à 20 % du montant Hors-Taxes (HT) de l'investissement envisagé, dans la limite d'un plafond de dépense maximale fixé à 50 000,00 HT ;

Le système dans lequel la Commune souhaite investir en 2026 est estimé à 12 707,00 euros HT ;

Aussi, la Commune envisage de solliciter une subvention de 2 541,40 euros auprès du Conseil Départemental ;

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses		Montant prévisionnel HT	
Sticks UHF pour équipement des collections		1 000,00 €	
Platines RFID pour les postes de prêts		1 490,00 €	
Portiques de plafond RFID		4 495,00 €	
Compteur de passage		1 279,00 €	
Automates de prêt/retour RFID		2 000,00 €	
Honoraires pour visite d'implantation		445,00 €	
Honoraires pour installation et formation à l'utilisation (1 jour)		1 998,00 €	
Coût HT		12 707,00 €	
Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Statut	%	Montant sollicité
Etat – DRAC	A solliciter	50,00 %	6 353,50 €
Conseil Départemental	A solliciter	20,00 %	2 541,40 €
Total financements publics(Ne peut excéder 80%)		70,00 %	8 894,90 €
Fonds propres		30,00 %	3 812,10 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		30,00 %	3 812,10 €
Coût HT		100,00 %	12 707,00 €
Coût TTC			15 248,40 €

C.M. 24.02.26

- N°27-

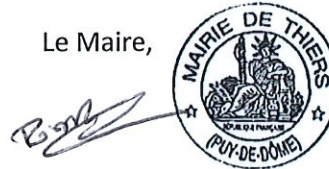
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 063-216304303-20260224-260224_27-DE

